

Contrat d'engagement de service public (CAMPAGNE 2023-2024)

La loi "hôpital, patients, santé, territoires" (HPST) du 21 juillet 2009 a instauré un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) à destination des étudiants en médecine, de la 4^{ème} année des études médicales à la dernière année de l'internat. Celui-ci a pour objectif de fidéliser des jeunes médecins dans des spécialités et des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée.

Les signataires d'un CESP bénéficient d'une allocation brute mensuelle de 1 200€ jusqu'à la fin de leurs études. En contrepartie, ils s'engagent à exercer leurs fonctions, à compter de la fin de leur formation, dans des lieux d'exercice spécifiques proposés dans des zones où la continuité des soins fait défaut et à un tarif conventionnel. La durée de leur engagement est égale à celle de versement de l'allocation, avec un minimum de deux ans

Pour l'Université Paris Saclay, le nombre de contrats d'engagement proposés pour l'année **2023-2024** est fixé à **8 contrats**.

Le dépôt du dossier de candidature auprès de Madame Ghislaine JOANNET (votre référent CESP à la faculté) est fixé au **VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE 2023** au plus tard.

Il devra comporter :

- Une copie de la pièce d'identité + photo d'identité
- Une lettre de motivation dactylographiée décrivant le projet professionnel notamment au regard de la spécialité, du mode et du lieu d'exercice envisagé) ainsi que tout document jugé utile par l'étudiant ou l'interne pour la description de sa situation
- les relevés de notes des deux années précédentes et, pour les internes l'attestation avec leur rang de classement aux Epreuves Classantes Nationales ;
- Le formulaire type de dépôt de candidature.
- **L'accord écrit de l'ARS de la région dans laquelle vous souhaitez vous installer validant votre projet professionnel et attestant qu'il réponde aux besoins identifiés sur le territoire (y compris la spécialité Médecine générale) OBLIGATOIRE.**

Vos correspondants ARS Ile de France :

Information importante : en 2024, l'ARS Ile de France ouvre des postes CESP pour les spécialités de Médecine générale et de Psychiatrie, pour les externes et pour les internes.

VENCENT Clémence	clemence.vencent@ars.sante.fr
Valérie INTCIGARAY	Valerie.INTCIGARAY@ars.sante.fr

Les candidats qui ont déposé un dossier seront reçus individuellement par le Docteur Séverine TRABADO (membre du jury de la commission) avant la Commission de sélection.

Les candidats seront convoqués pour un entretien individuel devant la commission de sélection qui se déroulera avant en janvier 2024.

Votre référent à la Faculté de Médecine Paris-Sud :

Madame Ghislaine JOANNET

service-etudes-vie-etudiante.medecine@universite-paris-saclay.fr

SEVE le 27 octobre 2023